



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 27
1er trimestre 2009

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat

SOMMAIRE

- Massif des Alpes : une nouvelle enquête pastorale ?
- Alpes du Nord : le pastoralisme dans la Réserve nationale des hauts plateaux du Vercors
- Régional : un bilan positif pour les contrats d'objectifs départementaux
- Régional : chasse et pastoralisme
- Régional : le CERPAM produit ses premières cartes sur le site du CRIGE PACA
- Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes : « *Tant qu'il y aura des bergers, le monde n'aura pas tout à fait basculé...* » (Pierre Melet)
- Alpes-Maritimes : un partenariat très fructueux avec le Conseil Général
- Var : dynamisation pastorale sur la Commune d'Aups
- Problèmes de réception de cette lettre ?



Massif des Alpes : une nouvelle enquête pastorale ?

Depuis 1963, une enquête générale est effectuée tous les dix ans environ sur les activités et les territoires pastoraux dans les massifs montagneux français. Une fois identifiée et cartographiée chaque unité de pâturage, il s'agit de préciser pour chacune la surface, la structure foncière, les modalités d'utilisation par les troupeaux, la nature et l'état des équipements, enfin la présence d'autres enjeux ou usages. Dans ce but, elle s'appuie sur les informations données par la réunion de jurys communaux auxquels les personnes qualifiées localement sont invitées à participer. Pour le massif des Alpes, la dernière édition de l'enquête pastorale a été réalisée en deux temps : d'abord en 1996 pour les Alpes du nord ; puis en 1997 pour l'ensemble de l'espace régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, où elle a été financée par le Conseil Régional et l'Etat.

Douze à treize années ont passé depuis. La question est posée aujourd'hui d'une nouvelle enquête pastorale pour le massif des Alpes et les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Compte tenu des budgets et des moyens importants qu'elle implique, une procédure classique équivalente à celle des éditions antérieures s'impose-t-elle ? La nature et la qualité des données recueillies sont-elles satisfaisantes pour les différents types d'organismes et d'institutions utilisateurs ? Est-il possible de valoriser les diverses bases de données géoréférencées mises en place depuis avec le développement des outils informatiques ? Peut-on actualiser régulièrement certaines informations essentielles ? Comment envisager des croisements avec d'autres sources de données, telles que les Plans Pastoraux Territoriaux en Rhône-Alpes, ou les expertises de territoires pastoraux en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Pour traiter ces multiples questions et recueillir l'analyse argumentée des différentes parties concernées, le Commissariat à l'Aménagement des Alpes, avec l'accord des deux Conseils Régionaux et des services de l'Administration, a confié au CERPAM associé avec le SUACI Alpes du nord la réalisation d'une étude préalable d'opportunité et de cadrage. Sur la base des consultations effectuées auprès de tous les acteurs intéressés, le comité de pilotage de l'étude décidera prochainement des suites à donner.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Alpes du Nord : le pastoralisme dans la Réserve nationale des hauts plateaux du Vercors

En 2008, la DIREN de la région Rhône-Alpes a confié au Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) et au CERPAM une étude sur les interactions entre les activités pastorales et le milieu naturel des hauts plateaux du Vercors en vue d'apporter une contribution au plan de gestion de la Réserve naturelle nationale. Ce travail est mené en accord et en étroite association avec les structures pastorales de la Drôme et de l'Isère, l'ADEM et la FAI.

Il s'agit de construire une réflexion sur les pratiques pastorales et la conservation du milieu naturel, menée entre le gestionnaire des espaces naturels et les acteurs du pastoralisme. Le travail s'est déroulé en deux phases. Tout d'abord, un inventaire des problématiques a été réalisé à dire d'expert sur les douze alpages de la réserve. Dans un deuxième temps, une expertise partagée sur deux alpages a permis de caractériser les modes de gestion et de les évaluer par rapport aux enjeux naturels. Une avancée importante a été la proposition d'indicateurs et de méthodes d'évaluation pouvant être communs aux deux acteurs, notamment sur la base de la « tournée de fin d'estive ».

Cette étude en phase d'achèvement valorise les travaux de construction commune de références menés dans la durée avec nos partenaires naturalistes, notamment le Parc national des Ecrins et le Parc naturel régional du Luberon. En effet cette collaboration fructueuse entre pastoralistes et naturalistes a permis d'établir des méthodes et des « postures de travail » qui peuvent aujourd'hui être « exportées » et adaptées à d'autres territoires porteurs également de forts enjeux.

Pour plus de renseignements :
cerpam84@orange.fr

Régional : un bilan positif pour les contrats d'objectifs départementaux

Dans le but de consolider et de renforcer ses interventions dans les départements, le CERPAM avait proposé aux Conseils Généraux la mise en place de contrats d'objectifs sur trois ans, basés sur la définition conjointe d'un plan d'actions précis inscrit dans les politiques

départementales de l'agriculture et de l'environnement.

Pour quatre départements, les premiers contrats d'objectifs ainsi établis arrivaient à échéance en fin 2008 : les Alpes de Haute Provence, les Alpes Maritimes, les Bouches du Rhône et le Vaucluse. Ce sera à fin 2009 pour les Hautes Alpes. Pour chacun, entre la mi-septembre et le début novembre 2008, une réunion de travail s'est attachée à dégager le bilan des trois années d'exécution avec les Directions de l'Agriculture ou de l'Environnement des Conseils Généraux.

Selon les départements, les domaines d'intervention sont diversifiés. Citons par exemple l'appui aux dossiers d'équipement des groupements pastoraux et aux projets d'aménagement des communes dans les Alpes de Haute Provence ; l'accompagnement pastoral des opérations de brûlages dirigés dans les Alpes Maritimes ; la gestion pastorale à objectif de DFCI et le montage de dossiers du fond départemental de gestion de l'espace rural dans les Bouches du Rhône ; enfin la mise en place de contrats pastoraux agro-environnementaux à objectif de DFCI dans le Vaucluse.

Pour les quatre départements, le bilan s'avère des plus positifs, tant pour les services concernés des Conseils Généraux que pour le CERPAM : des actions bien identifiées, des résultats mesurables et visibles, des échanges réguliers d'informations, des interventions sécurisées dans leurs moyens et leur continuité en complémentarité avec les financements du Conseil Régional et de l'Etat. Dans ces conditions, le renouvellement de ces contrats d'objectifs est proposé pour une nouvelle période triennale 2009 – 2011, en conservant pour l'essentiel la trame des plans d'action antérieurs, avec quelques adaptations.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Régional : chasse et pastoralisme

En 2007, le CERPAM signait une première convention de partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Celle-ci visait alors les zones méditerranéennes. Elle a abouti à la réalisation et à la diffusion communes d'une brochure d'information et de sensibilisation "Éleveurs et chasseurs, s'organiser pour préserver des milieux ouverts en colline", en collaboration avec les

Fédérations départementales des Chasseurs des Bouches du Rhône et du Var, le SUAMME en Languedoc-Roussillon et l'IMPCF (cf. *lettre trimestrielle n°23*).



Une nouvelle collaboration s'engage maintenant, cette fois dans le département des Hautes Alpes. Elle repose sur le dispositif Agrifaune porté par l'ONCFS au plan national et dédié à la constitution d'un réseau national d'échanges entre les activités agricoles et la protection de la petite faune sauvage, chassable ou non chassable.

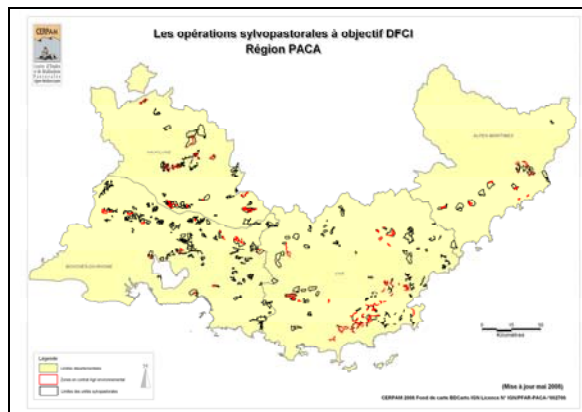


Une convention cadre a été adoptée en ce sens le 3 décembre 2008 à Gap entre la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes Alpes, l'ONCFS, la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes et le CERPAM. Les collaborations seront centrées sur le thème "petite faune de montagne et pastoralisme". Elles viseront en premier lieu les interrelations entre les pratiques pastorales en alpage et la gestion des habitats des galliformes de montagne (tétrasyre, bartavelle, lagopède), et en complément ceux du lièvre variable et de la marmotte des Alpes. Après un inventaire des travaux déjà conduits en ce domaine, prévu pour 2009, des territoires de référence seront identifiés pour l'application, l'évaluation et la diffusion de modes de gestion « exemplaires ». Il s'agit notamment d'améliorer les méthodes de diagnostic et l'élaboration des plans de gestion pour les prochaines générations de contrats agro-environnementaux en alpage.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Régional : le CERPAM produit ses premières cartes sur le site du CRIGE PACA

Depuis 2004, le CERPAM, avec l'aide du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a mis en place un outil de cartographie numérique (SIG ou Système d'Information Géographique). Un logiciel, des fonds cartographiques (IGN ou autres) et des bases de données associées constituent ce SIG. Les données propres au métier pastoral alimentent, au fur et à mesure des études de l'équipe d'ingénieurs, ces bases cartographiques numérisées.



Un travail plus spécifique de cartographie des mesures agro-environnementales sur sites DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) a été réalisé sur les départements du Var, des Alpes Maritimes, des Bouches du Rhône et du Vaucluse. Cette synthèse a permis la production d'une carte régionale que vous pouvez dès aujourd'hui télécharger sur le site du CRIGE PACA à l'adresse Internet <http://www.crige-paca.org/>

Pour plus de renseignements :
cerpam0405@free.fr

Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes : « Tant qu'il y aura des bergers, le monde n'aura pas tout à fait basculé... » (Pierre Melet)

Les Fédérations des Groupements Pastoraux des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont organisé conjointement le 15 décembre 2008 une journée de rencontre à destination des Présidents de GP et de leurs partenaires institutionnels à la Maison du Berger

de Champoléon (Champsaur, Hautes Alpes), rassemblant 45 personnes. Cette maison, consacrée à la découverte des réalités du métier de berger, a vu le jour grâce à la donation et à la volonté d'un ancien berger, Pierre Melet, de contribuer à l'avenir de cette profession.



Outre la visite de cette maison thématique, dans un cadre exceptionnel et dans un bâtiment entièrement rénové dans le respect du patrimoine bâti local, la journée a été l'occasion d'une rencontre entre des éleveurs, Présidents de GP, et l'Association des Bergers des Hautes-Alpes. Au-delà des questions habituelles de conventions collectives et autres sujets liés à l'embauche des bergers, il est ressorti l'envie et le besoin d'établir des échanges techniques entre éleveurs employeurs et bergers salariés à l'occasion de journées de terrain : cabanes pastorales et évolution des conditions de vie et de travail des bergers, pratiques de gardiennage et gestion des milieux naturels dans le cadre de MAE, conduite sanitaire du troupeau...

Une journée conviviale, grâce à l'accueil de l'équipe de la Maison du Berger et de sa directrice, Stéphanie Carteron, témoignant de la nécessité d'un dialogue permanent et collectif entre l'ensemble des acteurs des questions pastorales, pour un développement harmonieux des activités d'élevage en montagne dans le respect de chacun.

Pour plus de renseignements :
cerpam0405@free.fr et cerpam04a@free.fr

Alpes-Maritimes : un partenariat très fructueux avec le Conseil Général

Depuis 2006, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, via la Direction de l'Environnement et du Développement Durable, et le CERPAM travaillent ensemble autour de deux axes principaux : défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et gestion des espaces naturels. Concernant la DFCI, le CERPAM est intervenu dans le suivi pastoral des brûlages dirigés et des débroussailllements réalisés par les forestiers sapeurs. De plus, des expertises ponctuelles ont été réalisées pour évaluer les possibilités d'entretien par les troupeaux de sites à forts enjeux DFCI. Par ailleurs, le recensement des coupures de combustible pâturées a été commencé sur une base de données SIG.

L'action pastorale a concerné également les parcs naturels départementaux. Sur ces sites, vitrines du département, des conventions pluriannuelles de pâturage ont été signées, une transhumance hivernale bovine gérée par un groupement pastoral organisée, des CAD et MAET contractualisés et des projets d'aménagements pastoraux sont en cours. Sur deux alpages appartenant au Département, une tournée de fin d'estive a permis de faire le bilan des pratiques pastorales avec les éleveurs et d'envisager certains changements.

Enfin, le CERPAM a participé à des opérations de sensibilisation auprès de scolaires sur le rôle du pastoralisme dans la prévention des risques d'incendie et dans l'entretien des espaces naturels, et une exposition de 6 panneaux sur l'élevage pastoral et la transhumance a été conçue. Toutes ces actions nombreuses et très variées ont été menées en étroite collaboration avec les services du Conseil Général dans une ambiance de travail constructive. Cette coopération devrait continuer pour trois années supplémentaires et de nombreux projets sont déjà en vue.

Pour plus de renseignements :
cerpam06@free.fr

Var : dynamisation pastorale sur la Commune d'Aups

La commune d'Aups avec l'appui du Parc naturel régional du Verdon a confié à l'ADASEA du Var et au CERPAM la réalisation d'un diagnostic agricole et pastoral de son territoire communal. L'objectif est d'effectuer un état des

lieux de l'agriculture et de l'élevage sur la commune afin de proposer et mettre en œuvre des actions qui permettront de conforter les exploitations en place et, pourquoi pas, d'en installer de nouvelles. Ce travail servira également de base pour l'élaboration du PLU. Au terme de la première phase, les bases de l'élaboration d'un projet agricole ont été arrêtées avec l'ensemble des partenaires :

- définir les zones prioritaires d'intervention pour lutter contre la déprise agricole,
- proposer des productions adaptées au contexte socio-économique local,
- identifier les secteurs pastoraux et proposer une relance de l'activité pastorale autour de l'enjeu DFCI.

La restitution au comité de pilotage de ce travail, fin décembre 2008, a permis de définir les projets pastoraux à mettre en œuvre en 2009 :

- la création d'une ferme-relais communale à énergie positive (productrice d'électricité photovoltaïque) qui permettra d'installer un couple d'éleveurs ovins viande,
- la mise en place de MAET DFCI sur une centaine d'hectares de coupures de combustibles,
- la réalisation d'équipements pastoraux pour améliorer la gestion des parcours communaux.

Cette commune du Haut-Var manifeste ainsi sa confiance dans l'avenir de l'élevage pastoral sur son territoire en cherchant à lui donner les moyens de consolider son activité.

Pour plus de renseignements :
cerpam83@free.fr

Problèmes de réception de cette lettre ?

Pour plus de renseignements :
Contacter : cerpamweb@wanadoo.fr